

LA LANGUE DE BOIS DES POLITICIENNES ET POLITICIENS : *c'est assez !*



DENIS SIMARD

En campagne électorale, les promesses et les beaux discours sont trop souvent monnaie courante. À écouter celles et ceux qui les promulguent, nous sommes en droit de nous demander s'il ne s'agit pas là d'opportunisme politique plutôt que d'une réelle sensibilité aux problématiques vécues dans

les différents milieux ! La réponse à cette question appartient à l'électorat québécois et, comme il est prévu, elle s'exprimera le 8 décembre prochain.

Cependant, nous devons profiter de ce moment de démocratie pour sensibiliser celles et ceux qui deviendront nos élus à la réalité des enseignantes et enseignants du Québec. Nous devons mettre de l'avant notre vision de l'éducation et les valeurs qui nous sont chères pour avoir ainsi un peu d'espoir que les correctifs qui seront apportés feront la différence. **Candidates et candidats à l'élection provinciale, à vos crayons !** Prenez note de ce qui suit et retenez que les belles paroles doivent céder le pas aux gestes concrets. Il y va de la santé de notre système d'éducation et de celles et ceux qui y œuvrent au quotidien :

- la classe régulière « dite ordinaire » a atteint ses limites au regard de l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Vite, la réouverture de classes spéciales afin de répondre aux besoins de ces élèves et de ne plus porter atteinte aux droits des autres élèves;
- réduire significativement le nombre d'élèves par classe, autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes;

- cesser de bafouer l'expertise et l'autonomie professionnelle du personnel enseignant en lui redonnant les pleins pouvoirs de sa classe, notamment au regard des approches pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages;
- au primaire et secondaire, abolir l'approche par cycle et revenir sur une base annuelle en précisant le niveau de progression des connaissances attendu des élèves;
- maintenir le moratoire au sujet de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes, tant et aussi longtemps que les conditions nécessaires à sa réussite ne seront pas réunies;
- redonner à la formation professionnelle les outils et le financement nécessaires afin d'offrir des formations qualifiantes et transférables pour répondre adéquatement aux besoins de main-d'œuvre qualifiée;
- revaloriser la profession enseignante et réduire la précarité d'emploi à tous les secteurs d'enseignement (jeunes, adultes et formation professionnelle).

Terminée la langue de bois ! **Nous devons faire de l'éducation une priorité nationale** et cela, même au lendemain du 8 décembre 2008.

Je profite de ce dernier bulletin pour vous souhaiter, au nom de toute l'équipe du SERQ, de joyeuses fêtes et un temps de repos bien mérité.

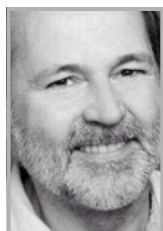


Denis Simard, président

CE TEXTE A ÉTÉ EXPÉDIÉ AUX JOURNAUX DE LA RÉGION

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Des locaux sécuritaires



Depuis septembre, nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans le dossier des sciences et de la technologie. Nous avons travaillé de façon conjointe avec le syndicat du personnel de soutien.

De nombreux points étaient à l'ordre du jour :

- l'aménagement des locaux
- l'inspection des locaux
- les normes de sécurité dans les ateliers
- les obligations des élèves
- les cours de premiers soins
- le rôle des enseignantes et enseignants
- le rôle des techniciennes et techniciens en travaux pratiques
- les formations sur les machines-outils
- l'évaluation des élèves
- l'encadrement des élèves en atelier

Après quatre rencontres, voici les grandes lignes qui ont fait l'objet d'un accord entre les parties sur ce qui doit être fait :

- une formation sera donnée aux TTP sur l'utilisation des outils et les premiers soins
- les TTP seront responsables de la vérification des outils; un protocole sera défini à leur intention
- une formation doit être donnée aux élèves avant qu'ils aillent dans les ateliers (santé et sécurité)
- une formation sur l'utilisation des outils doit être donnée par l'enseignante ou l'enseignant avant que ceux-ci puissent les utiliser. La ou le TTP assiste à ces démonstrations
- les directions d'école doivent s'assurer que les formations aux élèves soient données AVANT

tout développement de projets qui nécessitent l'utilisation de la salle de machines-outils

- dans les ateliers, c'est la technicienne ou le technicien qui s'assure de l'utilisation sécuritaire des outils
- la technicienne ou le technicien peut exercer la fonction de répétiteur auprès des élèves dans l'accomplissement de leurs travaux en atelier
- la technicienne ou le technicien fait part de ses observations aux enseignantes et enseignants concernant les travaux réalisés par les élèves en atelier
- l'enseignante ou l'enseignant est le premier responsable de son groupe d'élèves
- l'enseignante ou l'enseignant établit les règles de fonctionnement pour les élèves dans les salles de machines-outils
- la ou le TTP fait respecter les règles et retourne à l'enseignante ou l'enseignant l'élève qui ne se conforme pas aux avis reçus.

À la fin de nos rencontres avec les représentants de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, un point restait en litige : les techniciennes et techniciens peuvent-ils être seuls avec des élèves en atelier ? Même si la réponse du personnel de soutien est non, il y aura quand même des élèves qui seront seuls avec des TTP. Le syndicat interviendra auprès de sa fédération et il semble déjà assuré que des mesures seront prises, entre autres, au cours de la prochaine ronde de négociation.

À la Commission scolaire de la Capitale, des discussions devront se poursuivre sur ce sujet au cours des prochaines semaines.

Jacques Blais, vice-président

Le 29 octobre dernier, plus d'une centaine d'intervenantes et d'intervenants du milieu scolaire étaient réunis au SFPQ afin de participer au Réseau régional EAV/EVB organisé par le Conseil syndical de la région de Québec.

Tous ces participants, en majorité enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, venaient vivre une journée de perfectionnement sur l'éducation pour un avenir viable. Ils ont assisté, selon leurs choix, à deux des neuf ateliers qui visaient à leur fournir des moyens de sensibiliser et d'engager leurs élèves sur des sujets liés à l'environnement, à la paix, à la démocratie et à la solidarité. De plus, durant cette journée, nous avons eu l'occasion de découvrir le nouveau matériel pédagogique créé par la CSQ « *Enfants du monde* » qui cadre parfaitement avec le cours *Éthique et culture religieuse*.

Monsieur Éric Laroche, conseiller EVB à la CSQ, a présenté une conférence sur la mondialisation qui a été fortement appréciée par toutes et tous. Il a su faire des liens concrets avec les différentes trousse pédagogiques du mouvement EVB.

Il ne faut pas oublier de mentionner que de nombreux partenaires du mouvement des Établissements Verts Brundtland étaient sur les lieux pour présenter, dans un kiosque, les ressources qu'ils mettent à la disposition des établissements.

Bravo aux organisatrices et organisateurs de cet événement, particulièrement mesdames Sonya Fiset et Alice Desrochers pour l'animation et un merci spécial aux bénévoles.

Il ne nous reste qu'à souhaiter qu'en octobre 2009 vous répondiez en aussi grand nombre à l'invitation à participer au prochain réseau et que vous soyez également des nôtres à la fête de la Terre le 23 avril prochain à l'école Wilbrod-Bherer.

N'oubliez pas d'aller visiter le site EVB afin de vous procurer de plus amples informations : eav.csq.qc.ca.

Il y a aussi le site *Agir ensemble*, site pédagogique de **Monsieur Frédéric Back**, qui est à la recherche de dessins pour un nouveau projet. Il s'agit de publier le dessin d'un ou des élèves sur un des thèmes suivants : la pollution, les arbres, les animaux menacés ou le fleuve et les océans. Pour ceux et celles qui peuvent contribuer à ce projet, visitez le site : www.fredericback.com/ateliers/index.tondessin.fr.aspx. En participant à ce projet, vous donnerez un coup de pouce afin de permettre la pérennité de ce site merveilleux, mais menacé suite aux coupures budgétaires dans le domaine de la culture. Merci à toutes celles et tous ceux qui participeront.

POUR LE COMITÉ BRUNDTLAND DU CSQ

Geneviève Filteau et Diane Laflamme



LE TEMPS DES FÊTES AUX COULEURS DES

« 6 R »

RÉDUIRE la consommation des ressources
RÉUTILISER les biens
RECYCLER les produits
RÉÉVALUER nos systèmes de valeurs
RESTRUCTURER nos systèmes économiques et
REDISTRIBUER les ressources

SONT LES VALEURS QUI SOUTIENNENT LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici quelques trucs, façon « 6 R », pour se faire plaisir et donner du sens à nos gestes durant les fêtes.

Conservez vos cartes de souhaits ou fabriquez-en de nouvelles à l'aide de matériaux recyclés.

Utilisez les bonnes vieilles guirlandes, les dessins et les cartes maison. Placez les emballages non récupérables dans le bac de recyclage.

Achetez des jouets en recherchant dans quelles conditions ils ont été fabriqués (collectif de l'éthique sur l'étiquette : www.ethique-sur-etiquette.org). Privilégiez l'achat de jouets qui font la promotion des « 6 R » en filtrant, avec vos jeunes, la liste de cadeaux avant que cette dernière soit acheminée au Père Noël.

Organisez une collecte de denrées non périssables et créez des paniers de Noël pour les plus défavorisés de votre quartier en y ajoutant un jouet réutilisable. Allez voir les organismes communautaires de la région et remettez-leur les jouets inutilisés. Un toutou délaissé, une fois bien lavé, peut encore servir à faire briller les yeux d'un enfant.

Pour le buffet du temps des Fêtes, faites appel à un service de traiteur partie prenante d'un projet de réinsertion sociale.

Participez à la campagne de cartes de vœux d'Amnistie internationale. Envoyez un message d'espoir : www.amnistie.qc.ca.

**L'équipe EVB vous souhaite
un joyeux temps des fêtes et
une belle année 2009 !**



Les jeunes, les précaires et la négociation locale à la Commission scolaire de la Capitale

Le comité des jeunes et des précaires invite les enseignantes et enseignants de la Commission scolaire de la Capitale à venir s'exprimer sur les problématiques reliées à la précarité :

- la liste de priorité (évaluation, droits de refus, processus d'affectation)
- l'insertion professionnelle
- la désertion professionnelle

Vos commentaires recueillis serviront, entre autres, à élaborer des recommandations pour la négociation locale.

Voilà une occasion intéressante pour faire entendre votre voix. Les rencontres auront lieu au bureau du SERQ :

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Mardi 9 décembre 17 h à 19 h

SECONDAIRE, FP ET FGA

Mercredi 10 décembre 17 h à 19 h

Le souper sera servi sur place. Les inscriptions se font auprès de Claire Pelletier (418-622-8383).

*Annie-Christine Tardif pour
le comité des jeunes et des précaires du SERQ*

À TOUTES LES PERSONNES ASSURÉES SSQ

NOUVEAUTÉ

PAIEMENT DIRECT

Les membres du SERQ couverts par le contrat de la SSQ bénéficieront, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la carte ESI à paiement direct. Actuellement et ce, jusqu'au 31 décembre 2008 inclusivement, les membres CSQ ont le bénéfice ESI différé, c'est-à-dire que vous payez en totalité la facture de médicaments que vous recevez de votre pharmacien et la SSQ vous rembourse quelques jours plus tard. Le remboursement peut être fait par chèque ou par paiement direct dans votre compte bancaire, si vous avez fait ce choix.

Par exemple, si vous allez à la pharmacie aujourd'hui et que votre médicament coûte 100 \$, vous payez 100 \$ et la SSQ vous remboursera 80 % quelques jours plus tard.

À compter du 1^{er} janvier 2009, si vous allez à la pharmacie et que votre médicament coûte 100 \$, le pharmacien vous réclamera seulement 20 \$, soit la valeur de la coassurance de 20 % prévue dans notre contrat ⁽¹⁾. C'est ce que l'on appelle dans notre jargon « ESI direct ».

À la pharmacie

À la pharmacie, les personnes assurées CSQ n'auront aucun geste à poser. Le transfert de ESI différé à ESI direct se fera automatiquement.

Les relevés

Vous continuerez malgré tout de recevoir vos relevés à la maison. Cependant, celles et ceux qui ont les relevés électroniques pourront les consulter de la manière habituelle, soit sur le site de la SSQ.

Jacques Blais, vice-président

SOURCE : CSQ, équipe de la sécurité sociale

- (1) Pour le régime maladie 1, il faut considérer la franchise de 50 \$. Ainsi, dans cet exemple, il faut d'abord soustraire 50 \$. Par la suite, vous devrez payer 10 \$ additionnel. Au total, vous verserez 60 \$ (franchise 50 \$ + coassurance 10 \$). Comme cette franchise n'est payable qu'une fois dans l'année civile, le paiement des factures ultérieures se fera en ne considérant plus ce 50 \$. Je vous rappelle qu'il n'y a qu'une seule franchise à payer par certificat.



TEMPÊTES

Lors des tempêtes de neige, les bureaux du SERQ sont fermés lorsque les deux commissions scolaires de notre territoire annoncent la fermeture de leurs établissements.

Ainsi, les activités qui étaient prévues sont annulées ou encore reportées (rendez-vous, instances, sessions, etc.). Merci de votre compréhension.

Denis Simard, président

ÉCHANGE POSTE À POSTE

Caroline Bourgeois, C.S. de la Jonquière,
École Notre-Dame du Rosaire

5^e année

Tél : 418-407-3554

Cell : 418-931-3503

carolinebourgeois@live.ca

PROCHAINE SESSION

de
PRÉPARATION À LA RETRAITE



les 8 et 9 mai 2009

COMITÉ D'ACTION SOCIOPOLITIQUE



ANNY CROTEAU

Le 7 novembre dernier, le comité d'action sociopolitique du SERQ se réunissait pour discuter de son plan d'action pour l'année 2008-2009.

L'organisation du travail, la conciliation travail/famille/militantisme, le Congrès 2009 de la CSQ et la négociation nationale ont retenu prioritairement l'attention des membres pour la présente année. Les membres du comité se partageront la participation aux deux réseaux du comité d'action sociopolitique de la CSQ. Ces réseaux permettent d'échanger et d'enrichir nos discussions et réflexions avec les autres comités existants dans la province.

Dans un prochain bulletin, nous vous transmettrons un bilan de ces échanges avec nos collègues des autres régions.

Anny Croteau, responsable du comité

COMITÉ D'ACTION SOCIOPOLITIQUE 2008-2009

| | |
|---------------------|----------------------|
| Louise Boisvert | Quatre-Vents |
| Anny Croteau | Courvilloise |
| Jean-Marc Dionne | CFP S.-De Champlain |
| Lise Gauvreau | Centre Louis-Jolliet |
| Guy Lemelin | La Courvilloise |
| Jean-Philippe Payer | Roger-Comtois |
| Isabelle Tremblay | Samuel-De Champlain |

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Les statuts du syndicat sont pour l'organisation un peu ce que le Code civil est à la société québécoise. Ils réglementent la participation des membres à la vie de l'organisation et disciplinent ses activités démocratiques.

Les statuts prévoient même de quelle manière ils peuvent être modifiés.

À cet égard, tout membre peut soumettre des propositions qui seront étudiées par le comité des statuts. Voici l'échéancier qui nous mènera à de nouveaux statuts :

6 FÉVRIER 2009

Date limite pour acheminer au SERQ les propositions de modifications aux statuts

10 MARS 2009

Présentation du projet de modifications des statuts au CD

7 AVRIL 2009

Adoption des modifications au CD pour recommandations à l'Assemblée générale

22 AVRIL 2009

Envoi aux membres du SERQ du projet de modifications

12 MAI 2009

Assemblée générale pour décision

*Daniel Gauthier,
président du comité des statuts et règlements*

PORTRAIT DES CLASSES SPÉCIALES AU PRIMAIRE

| TYPE DE CLASSE | NOMBRE D'ÉLÈVES PRÉSENTS (NOVEMBRE 2008) | MAXIMUM PRÉVU À LA CONVENTION COLLECTIVE | COMMENTAIRES |
|---|--|--|---|
| 4 CPP (cheminement particulier pédagogique) | Entre 10 et 13 | 16 | - Capacité d'accueil résiduelle - Octroi de 20 000 \$ pour chacune de ces classes pour des mesures de soutien visible - 9 classes de ce type en 1998-1999 |
| 4 déficience langagière | Entre 8 et 11 | 10 | Le dépassement du maximum génère une compensation monétaire prévue à la convention collective |
| 8 CPS ou TC (cheminement pédagogique et social) | Entre 5 et 10 | 12 | Capacité d'accueil résiduelle |
| 3 communication (déficience atypique) | 5 | 10 | Le maximum peut être inférieur à 10 si la clientèle est hétérogène (multicatégorielle) |

Conrad Berry, conseiller syndical

SUIS-JE PAYÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ?

Pour bien comprendre, il faut savoir que la rémunération versée ne correspond pas, pour nous, à la rémunération payée sauf à la dernière paie de l'année, car chaque jour de travail vaut 1/200 du traitement annuel, alors que chaque versement équivaut plutôt à 1/26 de ce même traitement annuel.

Ainsi, chaque jour de travail jusqu'au 23 décembre vaut 1/200, alors que chaque jour entre le 24 décembre et le 7 janvier ne vaut rien.

Alors, qu'une invalidité se termine le 23 décembre ou le 7 janvier n'a aucun effet sur l'ensemble du traitement que recevra l'enseignante ou l'enseignant. Notre rémunération est donc basée sur 200 jours, soit l'année de travail, alors que son versement est basé sur 26 périodes de paies aux deux semaines. La réponse est donc **NON**. On n'est pas « vraiment » payé pendant la période des fêtes.

Antoni Dessureault, conseiller syndical

CHANGEMENT D'ADRESSE ? AVISEZ-NOUS !

Contactez Marie Savard au 418-622-8383 ou par courriel : msavard@serq.qc.ca



6 décembre

**JOURNÉE NATIONALE DE
COMMÉMORATION ET
D'ACTION CONTRE LA
VIOLENCE FAITE AUX
FEMMES**



Le **6 décembre** est la journée mondiale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Cette date fut instituée en 1991 par le Parlement du Canada afin de souligner le meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal. Elles sont mortes parce qu'elles étaient des femmes. Cette date est également une occasion pour réfléchir au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société. La violence est encore une réalité vécue en 2008 dans la vie de beaucoup de femmes et de jeunes filles. Enfin, cette journée est également un moyen de prendre des mesures afin d'éliminer toutes formes de violence faite à l'égard des femmes. Cette année, nous vous demandons de porter le ruban blanc le vendredi 5 décembre en signe de commémoration.

Claire Barry, vice-présidente

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ :

Utilisation des formulaires

Dans le bulletin du mois d'octobre, on insistait sur l'importance d'utiliser les formulaires convenus entre le SERQ et les commissions scolaires concernant les demandes de service et d'identification pour les élèves en difficulté. On vous demandait d'en garder une copie et d'en remettre une à la personne déléguée de l'école.

Comme ces formulaires contiennent des renseignements personnels sur les élèves, il faudrait **que le nom de l'élève concerné par la demande soit biffé.**

Ce qui nous importe, comme syndicat, c'est d'avoir le nombre de demande et le suivi accordé.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous accorderez à ce message.

Jacques Blais, vice-président

FERMETURE DES BUREAUX

LES BUREAUX DU SERQ
SERONT FERMÉS
DU VENDREDI
19 DÉCEMBRE 2008 À MIDI
JUSQU'AU
LUNDI 5 JANVIER 2009



*Toute l'équipe du SERQ
vous souhaite*

DE TRÈS JOYEUSES FÊTES